

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 2 JUILLET 2024**

**N° 20240702\_05**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 26 juin 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 5/07/2024 au 6/09/2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Régis DUBUS
Nomenclature	7.3	Certifiée exécutoire	Le 5 juillet 2024

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Jean-Marie LAFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN / ÉCLAIRAGE AIRE MULTIUSAGES DE BURRY – Affaire 058639**

L'aire multiusages de Burry vient de faire l'objet d'un aménagement avec la construction d'une ombrière photovoltaïque. Pour le compléter, la ville entend réaliser des travaux visant à équiper le site en éclairage.

Il a donc été fait appel au SYDEC, concessionnaire de la commune en matière d'éclairage public, qui a produit le chiffrage suivant :



**OPTION 100 lux**

- Dépose de l'armoire de commande existante,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire pour les 4 drivers,
- Génie civil et câblage,
- Fourniture, pose et raccordement de 2 mâts en acier galvanisé (supports récupérés) de hauteur 14 m équipés de 4 projecteurs OPTIVISION 720W leds (possibilité de réduction à 50 lux)

Montant Estimatif TTC	49 914 €
TVA préfinancée par le SYDEC	7 811 €
Montant HT	42 103 €
Subventions du SYDEC	10 526 €

**COLLECTIVITE** **31 577 €**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voierie Routière,

VU le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**AUTORISE** la programmation de ces travaux sur 2024

**DÉCIDE** de les financer en contractant un emprunt syndical auprès du SYDEC pour un montant total prévisionnel de 31 577 €.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.